



# LE PETIT MARVILLOIS

## FLASH INFOS

JUIN 2019

### LA PARTICIPATION CITOYENNE

Lors du conseil municipal du 2 mai 2019, les conseillers ont délibéré favorablement à la mise en place du dispositif « la participation citoyenne » sur l'ensemble de la commune. Cette démarche solidaire consiste à sensibiliser les habitants d'un village en les associant à la protection de leur voisinage et permet d'accroître l'efficacité des forces de sécurité en matière de délinquance.

Ce dispositif vous sera présenté par la **gendarmerie nationale** le :

**Jeudi 27 juin 2019 à 18h15 à la salle polyvalente de Marville.**

Merci de venir nombreux.

### ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN

Une enquête publique **complémentaire** concernant le projet du parc éolien de Vigny se tiendra à la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé du **25 juin 2019 au 9 juillet 2019** aux heures d'ouverture. Un registre sera mis à disposition du public pour recevoir ses observations.

Le commissaire enquêteur sera présent le 25 juin et le 9 juillet 2019 de 9h30 à 12h30.

### EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'équipe municipale qui avait étudié, en 2018, la possibilité de réduire l'éclairage public la nuit afin de contribuer à la protection de l'environnement et bien sûr de faire des économies financières, a délibéré majoritairement à cette mise en place le 13 décembre 2018.

Cette étude a montré qu'une extinction partielle ferait baisser la consommation d'environ 22 610 kwh soit une économie financière de 2 500 € par an.

Cette nouvelle disposition s'appliquera à compter du 15 juillet 2019 de la manière suivante :

- **Extinction totale du 1<sup>er</sup> juin au 15 août de chaque année sauf le samedi.**
- **Extinction partielle du 16 août au 31 mai de chaque année tous les jours de minuit à 5h30 sauf le samedi.**

## **FEUX DE PLEIN AIR**

Suite à l'avis du mois de mai 2019 rappelant l'arrêté préfectoral (n° 2013210-0001 du 29 juillet 2013) qui **interdit les feux de plein air (de toute nature)**, certains habitants de Marville bourg :

- **Route Nationale,**
- **Rue de Villemeux,**
- **Rue St pierre,**

**sont restés réfractaires** à cette réglementation et **apportent nuisance à leur voisinage. Des plaintes ont été déposées en mairie.**

Merci à ces personnes de **cesser** ces feux récurrents, avant courrier, pour le respect de leur environnement.

## **ABOIEMENT DE CHIENS**

Malgré l'avis du mois de mai 2019 rappelant la réglementation sur les nuisances apportées au voisinage par les aboiements de chiens, **ces troubles persistent :**

- **Rue des Gâts à Blainville,**
- **Route Nationale à Marville Bourg.**

**Des plaintes ont été déposées en mairie.**

Merci à ces propriétaires de chiens, qui se reconnaîtront, **de faire le nécessaire rapidement** avant courrier.